

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine

NOR : AFSZ1530200A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er},

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine :

1. Au titre du 1^o (c) de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État : M. Jean-Michel MOUGARD, préfet du département de la Meuse.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2^o, a) de l'article D. 1432-15 :

Mme Ghislaine STEPHANN, titulaire, Mme Estelle GALLOT, suppléante, désignées par la Confédération générale du travail.

M. Patrick FEUILLATRE, titulaire, M. Léon RAUCH, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

Mme Caroline TYKOCZINSKY, titulaire, M. Philippe CARME, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Jean-Paul GEISLER, titulaire, Mme Sabrina GREAU, suppléante, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2^o, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Jean-Marie BELLOCHIO, titulaire, Mme Emmanuelle CHAPELIER, suppléante, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Patrick LAURENT, titulaire, M. Alain LABRE, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4^o, a) de l'article D. 1432-15 :

Mme Josette BURY, titulaire.

M. Pierre LAHALLE-GRAVIER, suppléant.

b) Au titre du I (4^o, b) de l'article D. 1432-15 :

Mme Suzanne BARBENSON, titulaire.

Mme Denise PETITJEAN, suppléante.

c) Au titre du I (4^o, c) de l'article D. 1432-15 :

Mme Marie-Thérèse ANDREUX, titulaire.

M. Marius HAMMAN, suppléant.

4. Personnalités qualifiées :

M. Roger CAYZELLE.

M. François ROSSO.

Mme Sylvie MATHIEU.

Mme Éliane ABRAHAM.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L.1432-10 du code de la santé publique :

Mme Maryline TAILLARD, titulaire, Mme Frédérique VILLER, suppléante.

Mme Anne-Marie OLIVA, titulaire.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 12 mars 2015.

MARISOL TOURAINE